

Banque fédérale de développement

Je veux insister sur le fait que ce projet de loi est important. Tout le crédit aux petites entreprises au Canada a considérablement ralenti dans l'attente des dispositions du bill et j'espère que tous les députés seront d'accord ce soir pour terminer rapidement l'étape du rapport. Pour ces raisons, je serais prêt à continuer.

M. McKinley: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement suite au rappel au Règlement du leader suppléant de la Chambre. Le leader suppléant de la Chambre consentirait-il à ne pas passer à l'étape de la troisième lecture avant que le vote différé dont il a parlé ait lieu à l'étape du rapport. Si nous pouvions en avoir l'assurance, je pense que nous serions d'accord pour procéder ainsi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la réponse est évidente. Nous ne pouvons pas passer à la troisième lecture avant d'en finir avec l'étape du rapport.

M. McKinley: Mais je ne suis pas certain que le ministre le sache.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques remarques sur ce que le ministre a dit il y a un instant. A mon avis, il avait raison de dire que le débat sur les motions 2 et 3 était maintenant terminé. Mais il s'est un peu fourvoyé en disant qu'il y avait confusion quant au vote différé. Il n'y a pas confusion quant au vote différé, mais quant à savoir quelle motion sera mise aux voix la première. J'ai cru que Votre Honneur avait réglé cette question il y a quelques instants lorsque vous avez proposé de voter sur la motion n° 3. Si elle est adoptée, le vote sera terminé, mais si elle est rejetée, vous pourrez alors mettre aux voix la motion n° 2. Je pense que Votre Honneur avait raison tout à l'heure.

● (2100)

M. McKinley: Cela ne répond pas à ma question.

M. Gillespie: En réponse à la question que m'a posée le leader suppléant du gouvernement à la Chambre, monsieur l'Orateur, je dois dire que je serais d'avis que le vote s'effectue, bien entendu, à l'étape du rapport, avant que nous passions à la troisième lecture. Je pense que les chefs des partis à la Chambre devraient décider du moment du vote différé, mais que le vote sur chacune de ces motions doit se prendre en même temps. Ce n'est pas à moi de dire laquelle devrait passer en premier. On a demandé à la présidence d'en décider et tous les députés devront attendre sa décision à ce sujet.

M. McKinley: Monsieur l'Orateur, après ce qu'a dit le leader suppléant du gouvernement à la Chambre, nous nous demandons s'il serait possible de différer ces votes jusqu'à mardi prochain, immédiatement après l'ordre du jour.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est un jour réservé à l'opposition.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, au nom de notre parti, je dis oui.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, maintenant que nous sommes plus ou moins d'accord sur la façon de procéder,

[M. Gillespie.]

peut-être y aurait-il lieu d'émettre un ordre de la Chambre afin que le vote puisse se prendre automatiquement sur les quatre motions, mardi prochain. Cela pourrait nous épargner des difficultés.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Un instant, monsieur l'Orateur. Mes amis du Crédit social murmurent, et à bon droit, qu'ils ne tiennent pas à ce que le temps consacré à trois ou quatre votes inscrits soit pris sur le jour qui leur est réservé à titre de journée de l'opposition.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de signaler, dans un esprit de collaboration, que le vote pourrait peut-être s'effectuer mercredi prochain, à la suite de l'ordre du jour.

Des voix: D'accord.

M. Reid: Pourrions-nous avoir un ordre de la Chambre, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre a entendu la suggestion. Du consentement unanime de la Chambre, la motion n° 2 n'est pas censée avoir été mise aux voix. La motion n° 2 est reportée. Le vote sur la motion n° 3 est remis. En est-il ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

M. Reid: Puis-je préciser, monsieur l'Orateur, que les quatre motions seront mises aux voix mercredi, après l'appel de l'ordre du jour? Est-ce bien cela qui est entendu?

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre est-elle d'accord?

M. McKinley: Monsieur l'Orateur, nous serions d'accord à condition toutefois d'en rester à cet article jusqu'à la fin de l'étape du rapport.

M. Gillespie: Pardon, monsieur l'Orateur. J'avais l'impression qu'il avait été convenu de terminer le débat sur les motions ce soir et d'en reporter la mise aux voix. Nous avons déjà terminé le débat sur les motions n° 2 et 3, et j'ai proposé qu'on termine le débat sur les motions qui restent, et en différer la mise aux voix.

M. Dick: Monsieur l'Orateur, si je ne m'abuse, il n'a pas été convenu de débattre deux motions dans les 55 minutes qui vont suivre. Il faudra peut-être y consacrer une heure ou deux demain, ou encore une heure et demie. Ce serait néanmoins fait avant mercredi, la chose est certaine. Nous n'avons cependant pas dit que nous allions limiter la discussion à 55 minutes. Nous avons pris 30 minutes ce soir pour débattre cette question de procédure. Je ne pense pas que la Chambre ait jamais décidé que nous n'aurions que 55 minutes.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Plaît-il à la Chambre d'étudier la motion n° 4?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je pensais que vous alliez nous faire voter sur la motion n° 3 pour que nous puissions la différer.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.